

401	13/08/2021	BE 0408.643.875	40	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21485.00386	C-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Oxfam-Solidarité**
 Forme juridique: Association sans but lucratif
 Adresse: Rue des Quatre-Vents N°: 60 Boîte:
 Code postal: 1080 Commune: Molenbeek-Saint-Jean
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0408.643.875

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 03-08-2020

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 19-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020

Exercice précédent du 01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 6.2.1, C-asbl 6.2.3, C-asbl 6.2.4, C-asbl 6.3.4, C-asbl 6.3.6, C-asbl 6.4.1, C-asbl 6.4.2, C-asbl 6.5.1, C-asbl 6.5.2, C-asbl 6.5.3, C-asbl 6.14, C-asbl 6.16

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

DE WITTE Lodewijk

Leming 37
3010 Kessel-lo
BELGIQUE

Début de mandat: 15-02-2020

Président du Conseil d'Administration

MAGHOUZ Khadija

Avenue de la Liberté 60/6
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

Début de mandat: 15-02-2020

Vice-président du Conseil d'Administration

LHEUREUX Vincent

Avenue Charles Gilisquet 22
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 20-06-2020

Administrateur

JOSSA Tony

Fabriekstraat 68
3800 Sint-Truiden
BELGIQUE

Début de mandat: 15-02-2020

Administrateur

LEYS Diana

Landekes 3
2460 Tielen
BELGIQUE

Début de mandat: 15-02-2020

Administrateur

VAN DE VELDE Marie Claire

Sint-Dorotheastraat 29
9040 Sint-Amandsberg
BELGIQUE

Administrateur

VAN DEN BEGIN Eric

Marlier 32
1730 Asse
BELGIQUE

N°	BE 0408.643.875		C-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Début de mandat: 15-02-2020

Administrateur

VAN DEN BOSCH Lucie

Caputsteenstraat 45
2800 Mechelen
BELGIQUE

Administrateur

WILBAUT Manoëlla

Rue de Consele 40
5310 Eghezée
BELGIQUE

Administrateur

EY RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00160)

BE 0446.334.711
De Kleetlaan 2
1831 Diegem
BELGIQUE

Début de mandat: 13-02-2021

Fin de mandat: 17-06-2023

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

MOREAU Marie-Laure (A01729)

De Kleetlaan 2
1831 Diegem
BELGIQUE

N°	BE 0408.643.875		C-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20	7.338.877	8.433.521
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>7.069.095</u>	<u>7.309.432</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	261.641	222.127
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	6.443.695	6.712.052
Terrains et constructions		22	5.832.273	6.105.949
Installations, machines et outillage		23	122.758	212.392
Mobilier et matériel roulant		24	196.223	393.711
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	292.441	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	363.759	375.253
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	363.759	375.253
Actions et parts		284	36.250	36.250
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	327.509	339.003
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>27.384.717</u>	<u>20.770.057</u>
Créances à plus d'un an		29	7.100	7.100
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	7.100	7.100
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	11.523.716	11.511.319
Créances commerciales		40	10.061.010	8.544.213
Autres créances		41	1.462.706	2.967.107
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	92.482	1.332.784
Valeurs disponibles		54/58	15.329.229	7.324.639
Comptes de régularisation	6.6	490/1	432.189	594.216
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	41.792.688	36.513.010

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10/15	11.559.338	14.447.470
Plus-values de réévaluation		10	1.108.475	1.108.475
Fonds affectés et autres réserves	6.7	12	3.103.030	3.200.000
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		13	3.163.188	3.427.386
Subsides en capital		14	4.183.983	6.709.753
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		15	662	1.857
Provisions pour risques et charges		16	1.388.529	181.036
Pensions et obligations similaires		160/5	1.388.529	181.036
Charges fiscales		160	1.132.552	15.060
Grosses réparations et gros entretien		161	25.000	
Obligations environnementales		162	230.976	165.976
Autres risques et charges	6.7	163		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	164/5		
Impôts différés		167		
DETTES		168	28.844.821	21.884.504
Dettes à plus d'un an	6.8	17/49	716.000	287.667
Dettes financières		17	716.000	287.667
Emprunts subordonnés		170/4		
Emprunts obligataires non subordonnés		170		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		171		
Etablissements de crédit		172	260.000	287.667
Autres emprunts		173	456.000	
Dettes commerciales		174		
Fournisseurs		175		
Effets à payer		1750		
Acomptes sur commandes		1751		
Autres dettes		176		
Dettes à un an au plus	6.8	178/9	7.817.125	8.883.464
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42/48	227.725	48.720
Dettes financières		42	1.142.225	1.609.728
Etablissements de crédit		43	900.000	1.249.000
Autres emprunts		430/8	242.225	360.728
Dettes commerciales		439	1.235.924	1.538.101
Fournisseurs		44	1.235.924	1.538.101
Effets à payer		440/4		
Acomptes sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	46	2.113.581	1.692.088
Impôts		45	289.053	361.064
Rémunérations et charges sociales		450/3	1.824.527	1.331.024
Autres dettes		454/9	3.097.670	3.994.827
Comptes de régularisation	6.8	48	20.311.696	12.713.373
TOTAL DU PASSIF		492/3	41.792.688	36.513.010
		10/49		

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	35.142.333	41.854.587
Chiffre d'affaires	6.9	70	4.868.335	6.136.514
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	30.132.218	35.620.759
Autres produits d'exploitation		74	141.779	97.313
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	37.854.870	41.937.760
Approvisionnements et marchandises		60	2.705.949	3.379.098
Achats		600/8	2.705.949	3.379.098
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	4.695.849	5.081.359
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.9	62	10.868.279	11.810.185
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.560.081	3.043.080
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.9	631/4	49.596	-5.230
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.9	635/9	1.207.493	-13.240
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	14.767.623	18.642.508
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-2.712.537	-83.173
Produits financiers		75/76B	22.615	192.431
Produits financiers récurrents		75	15.824	15.134
Produits des immobilisations financières		750	9.092	6.028
Produits des actifs circulants		751	6	55
Autres produits financiers	6.10	752/9	6.726	9.052
Produits financiers non récurrents	6.11	76B	6.790	177.297
Charges financières		65/66B	197.015	267.618
Charges financières récurrentes	6.10	65	192.145	255.420
Charges des dettes		650	22.684	8.279
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	169.461	247.142
Charges financières non récurrentes	6.11	66B	4.870	12.198
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-2.886.938	-158.361
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.12	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-2.886.938	-158.361
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-2.886.938	-158.361

N°	BE 0408.643.875	C-asbl 5
----	-----------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	3.822.815	6.475.515
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-2.886.938	-158.361
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	6.709.753	6.633.876
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791	361.168	234.238
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	4.183.983	6.709.753

N°	BE 0408.643.875	C-asbl 6.1
----	-----------------	------------

ANNEXE

ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Nouveaux frais engagés

Amortissements

Autres

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Dont

Frais de constitution, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement

Frais de restructuration

(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
20P	XXXXXXXXXX	8.433.521
8002	1.832.021	
8003	2.926.666	
8004		
20	7.338.877	
200/2		
204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	426.030
8022	137.947	
8032		
8042		
8052	563.977	
8122P	XXXXXXXXXX	203.903
8072	98.433	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	302.336	
211	261.641	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	5.395.603
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	6.700	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	-30.855	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	5.371.448	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	3.200.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	3.200.000	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	2.489.654
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	281.207	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311	-31.687	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	2.739.175	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	<u>5.832.273</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	22/91	5.832.273	

N°	BE 0408.643.875	C-asbl 6.3.2
----	-----------------	--------------

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXXXX	1.335.179

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8162 33.958

Cessions et désaffectations

8172

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8182 -680.306

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8192 **688.831**

Plus-values au terme de l'exercice

8252P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8212

Acquises de tiers

8222

Annulées

8232

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8242

Plus-values au terme de l'exercice

8252

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P XXXXXXXXXXXX

1.122.787

Mutations de l'exercice

Actés

8272

Repris

8282

Acquis de tiers

8292

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8302

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8312 -606.636

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322

566.074

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

23

122.758

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

231

122.758

N°	BE 0408.643.875	C-asbl 6.3.3
----	-----------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXX	3.045.883
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	57.980	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	-660.893	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	2.442.970	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXXXX	2.652.173
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	115.066	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	-520.491	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	2.246.747	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	196.223	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241	196.223	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	168.293	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	1.372.230	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	1.540.522	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	88.787	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	1.159.294	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	1.248.082	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	<u>292.441</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	261	292.441	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	36.250
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	36.250	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	36.250	
AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	339.003
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	2.702	
Remboursements	8593	14.196	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	327.509	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	30.330	30.330
8681	30.330	30.330
8682		
8683		
52	28.931	250.931
8684		
53	33.221	1.051.522
8686	33.221	1.051.522
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Produits acquis

Exercice
228.438
203.751

N°	BE 0408.643.875	C-asbl 6.7
----	-----------------	------------

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
1.108.475	1.108.475

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

Chaque année, 25% du résultat net (hors urgences) est affecté à la réserve pour passif social de l'ASBL.

Le solde de la réserve pour passif social au 31/12/2020 = 2.273.823,63€ (variation 2020 = 0€)

Le solde des fonds affectés aux projets au 31/12/2020 = 792.394,23€ (variation 2020 = -361.168,18€)

Le solde de la réserve disponible (plus-value) au 31/12/2020 = 96.969,72€ (variation 2020 = 96.969,72€)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif (Provisions pour autres risques et charges) si celle-ci représente un montant important

Provision dépenses inéligibles des projets

165.976

Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important

Provision litiges

65.000

Exercice
165.976
65.000

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	227.725
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	21.058
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	26.667
Autres emprunts	8851	180.000
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	227.725

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	562.667
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	106.667
Autres emprunts	8852	456.000
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	562.667

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	153.333
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	153.333
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	153.333

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

	Exercice	Exercice précédent
Vêtements	2.296.239	3.380.127
IT	1.005.305	898.147
Livres	636.888	839.429
Brocante	684.234	806.320
Ventes en ligne	18.925	35.257
Autres	226.745	177.235
Ventilation par marché géographique		
Belgique	4.868.335	6.136.514

Cotisations, dons, legs et subsides

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Cotisations	730		
Dons	731	11.372.309	11.244.677
Legs	732	231.217	317.094
Subsides	733	18.528.242	24.058.988

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	208	225
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	195,5	202,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	255.546	289.752

Frais de personnel

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	7.924.373	8.859.490
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	2.028.430	2.066.569
Primes patronales pour assurances extralégales	622	145.219	146.020
Autres frais de personnel	623	770.256	738.106
Pensions de retraite et de survie	624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	1.117.493	-13.240

Réductions de valeur

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	49.596	
Reprises	9113		5.230

Provisions pour risques et charges

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Constitutions	9115	1.222.552	
Utilisations et reprises	9116	15.060	13.240

Autres charges d'exploitation

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	127.534	123.558
Autres	641/8	14.640.089	18.518.950

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9096	58	64
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	63,3	75,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	101.357	116.490
Frais pour l'association ou la fondation	617	83.339	113.219

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	6.790	177.297
Produits d'exploitation non récurrents	76A		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	76B	6.790	177.297
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769	6.790	177.297
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	4.870	12.198
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	4.870	12.198
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		2.956
Autres charges financières non récurrentes	668	4.870	9.242
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	314.785	413.515
9146	421.716	536.902
9147	1.562.440	1.741.413
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS
Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	5.305.168
91621	2.525.000
91631	
91711	
91721	
91811	62.000
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

N°	BE 0408.643.875	C-asbl 6.13
----	-----------------	-------------

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Oxfam Solidarité ASBL a instauré un plan de pension complémentaire au profit de l'ensemble de son personnel depuis juin 2018. Ce plan de pension est un plan dit " contribution définie " et est externalisé et financé par un contrat d'assurance de groupe. Ce plan définit le versement de contributions payées par l'employeur qui visent principalement à financer un capital payable en cas de vie à l'âge de 67 ans ou de décès.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Les allocations patronales sont versées mensuellement à l'organisme en charge du financement des pensions. Selon la législation belge, l'employeur doit garantir un rendement minimal applicable aux allocations patronales. A la date de clôture, la compagnie d'assurance nous a informé qu'il n'existe pas un sous-financement des réserves acquises légales par rapport aux réserves mathématiques constituées.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Exercice

N°	BE 0408.643.875	C-asbl 6.13
----	-----------------	-------------

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Exercice

N°	BE 0408.643.875	C-asbl 6.15
----	-----------------	-------------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	27.725
95061	4.537
95062	
95063	29.087
95081	
95082	
95083	

N°	BE 0408.643.875	C-asbl 6.17
----	-----------------	-------------

Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 329 100 201

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	144,2	86,2	58
Temps partiel	1002	74,4	30,5	43,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	195,5	107,1	88,4
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	193.739	116.523	77.216
Temps partiel	1012	61.807	26.114	35.693
Total	1013	255.546	142.637	112.909
Frais de personnel				
Temps plein	1021	8.245.802	4.830.591	3.415.211
Temps partiel	1022	2.622.477	1.042.993	1.579.484
Total	1023	10.868.279	5.873.584	4.994.695
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	376.073	205.707	170.366

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	202,2	112,5	89,7
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	289.752	169.047	120.705
Frais de personnel	1023	11.810.185	6.454.227	5.355.958
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	328.859	189.167	139.692

N°	BE 0408.643.875	C-asbl 6.17
----	-----------------	-------------

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	137	71	187,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	116	62	160,1
Contrat à durée déterminée	111	20	7	24,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1	2	2,4
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	83	29	103,6
de niveau primaire	1200	7	4	9,9
de niveau secondaire	1201	30	9	36,6
de niveau supérieur non universitaire	1202	20	5	23,2
de niveau universitaire	1203	26	11	33,9
Femmes	121	54	42	83,7
de niveau primaire	1210	2	3	4,1
de niveau secondaire	1211	5	14	14,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	10	6	14,3
de niveau universitaire	1213	37	19	50,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	113	59	154,8
Ouvriers	132	23	12	31,5
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,9	62,4
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1.740	99.617
Frais pour l'association ou la fondation	152	66.112	17.227

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE
ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	18	15	26
210	4	3	5,5
211	13	10	18,4
212			
213	1	2	2,1

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	29	22	41,1
310	15	9	20,1
311	11	11	16,7
312			
313	3	2	4,3
340	2	2	3,4
341		2	1
342	2		2
343	25	18	34,7
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	89	5811	82
Nombre d'heures de formation suivies	5802	1.184	5812	1.949
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	42.904	5813	71.313
dont coût brut directement lié aux formations	58031	50.744	58131	75.187
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	7.840	58133	3.874
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	121	5831	103
Nombre d'heures de formation suivies	5822	638	5832	714
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	36.182	5833	37.312
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N°	BE 0408.643.875	C-asbl 6.18
----	-----------------	-------------

Règles d'évaluation

REGLES D'EVALUATION

Règles comptables Oxfam Solidarité ASBL
Au 31-12-2020

1.Comptabilité en partie double

Oxfam Solidarité ASBL tient une comptabilité en partie double et une comptabilité analytique (par projet, secteur, staff, autres, ...).

2.L'actif immobilisé

La méthode d'amortissement linéaire est utilisée. Les pourcentages d'amortissement suivants sont appliqués:

Amortissement de bâtiments

3% du prix d'achat du bâtiment

20% des frais d'achat du bâtiment (frais d'enregistrement et frais de notaire)

20% des frais d'aménagement

3% des aménagements structurels

20% des honoraires d'architectes et de bureaux d'étude

Amortissement de mobilier de bureau, matériel de bureau, cabines à vêtements, conteneurs etc.

20% de la valeur d'acquisition

Amortissement du matériel informatique

33% de la valeur d'acquisition

Amortissement de travaux d'aménagement aux bâtiments loués

20% des frais d'aménagements

11% des frais d'aménagement aux bâtiments Demets et Haren

Amortissement de matériel roulant

20% du prix d'achat des nouveaux véhicules

33% du prix d'achat des véhicules usagés

33% du prix d'achat des véhicules des bureaux de liaison

3.Stocks de marchandises

Il s'agit de marchandises qui ont été obtenues gratuitement et qui seront revendues par l'association: vêtements, livres, matériel informatique, petite brocante, mobilier, électroménager, mobilier de bureau.

Règles de valorisation:

Suite à la complexité et à la charge de la procédure de prise d'inventaire des stocks dans nos magasins, l'association a décidé depuis 2017 de ne plus valoriser le montant des stocks au bilan.

4.Créances et obligations

Dans le bilan seront reprises pour tous les projets, toutes les créances auprès des instances subsidiaires et toutes les obligations vis-à-vis de nos partenaires. Une distinction sera faite entre les créances et obligations à court terme et à plus d'un an. Les créances donnent lieu à des réductions de valeur s'il existe pour une partie ou l'entier des créances l'incertitude du paiement à la date d'échéance et si leur valeur de réalisation est plus basse que leur valeur comptable.

5.Fonds affectés : Réserve pour passif social

Chaque année, 25% du résultat net (hors urgences) est affecté à la réserve pour passif social de l'ASBL.

6.Fonds affectés : Fonds affectés aux projets

Les fonds affectés aux projets présentent les fonds reçus sous forme de dons pour lesquels les donateurs ont spécifié une affectation et qui n'ont pas encore été dépensés.

Au 31/12/2020, le solde des fonds affectés aux projets est de 792.394€

7.Frais liés à la campagne Face-To-Face et Door-to-Door

Les frais liés à la campagne Face-To-Face et Door-To-Door sont classés en compte 202 " Frais d'établissement " et amortis sur 5 ans de manière linéaire.

Les frais liés à la campagne Face-to-face et Door-to-Door ont été reclassés en Compte 202 " Frais d'établissement" en 2014 et sont amortis en 5 ans sans effet rétroactif. En conséquence, les frais Face-to-Face et Door-to-Door activés jusqu'en 2013 suivent le traitement comptable qui était pratiqué jusqu'alors : prise en résultat de 40% des revenus générés par les nouveaux donateurs la première année et amortissement du solde sur 5 ans.

8.Acomptes aux partenaires

Les acomptes versés aux partenaires pour l'implémentation de projets sont comptabilisés en tant qu'acomptes versés au bilan en compte 406.

Leurs prises en résultat sont comptabilisées lorsque les partenaires justifient les dépenses réalisées.

Au 31/12/2020, le solde des acomptes versés aux partenaires et non justifié est de 9.250.330,21€.

9.Donateurs institutionnels

Les montants ci-dessous sont inclus dans le solde du compte 736

Projets - WBI 53.452,90€

Région Bruxelloise 270.353,74€

11.11.11 - VL 152.349,42€

CNCD 12.503,49€

Région Wallonne 55.000,04€

10.Règles communes à plusieurs rubriques

L'organisation a signé des contrats avec plusieurs donateurs institutionnels pour la mise en œuvre de projets. Les donateurs institutionnels les plus importants sont la Commission Européenne (fonds reçus en 2020: 7.611.822,58€) et la Direction Générale de la Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) (fonds reçus en 2020: 14.123.232,76€).

Selon les obligations contractuelles, la Commission Européenne et la Direction Générale de la Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) ont le droit d'exiger le remboursement de fonds pendant ou à la fin des projets si certains critères d'éligibilité ne sont pas remplis.

Par conséquent, un degré d'incertitude existe quant aux revenus comptabilisés.

11.Dépenses justifiées par les partenaires

Les dépenses justifiées par les partenaires liées aux projets sont comptabilisées en 2020 dans le compte 64313010 sur base de l'avis CNC

2010/18, à concurrence de 14.636.978,03€.

12. Risque Covid 19

Covid-19 a un impact majeur sur la société belge et mondiale. L'intensité de cette pandémie et les mesures prises par le gouvernement belge peuvent avoir un impact sur les activités de l'organisation.

Les autorités belges pourraient décider de mettre en place des blocages, de restreindre les déplacements, de fermer des magasins non essentiels, ...

Cela continuera d'impacter tant nos activités commerciales (2ème main) que de récolte de fonds.

13. Justification du principe de continuité

Nous relevons en 2020 que l'Association a réalisé une perte significative de -2.886.938€ et qu'il est attendu, tenant compte des éléments décrits ci-dessus, que la perte de l'exercice 2021 s'élève à un peu plus de 1 M€. Ces éléments font apparaître une incertitude significative pour laquelle il y a lieu de justifier l'application du principe de continuité conformément l'article 3 :48, 6° du Code des sociétés et des associations.

L'organe d'administration met en avant les éléments suivants pour justifier la continuité d'activités :

- Un plan de réorganisation de l'activité Logistique a été décidé et annoncé en 2020 par la direction afin de retrouver une situation d'équilibre financier de cette activité ;

- Les nouvelles campagnes de recrutements de nouveaux donateurs pourront redémarrer après le 9 juin 2021 ce qui devrait avoir un impact favorable sur les revenus futurs de dons ;

- Des économies de coûts seront mises en place au second semestre 2021 pour permettre de maîtriser le niveau de pertes attendues ;

- De nouveaux emprunts financiers ont été conclus permettant à l'Association de disposer des moyens financiers nécessaires à 12 mois pour permettre de poursuivre ses activités dans une perspective de continuité - voir également ci-avant.

Tenant compte de ces éléments, l'organe de gestion propose la poursuite des activités dans une perspective de continuité.

OXFAM-Solidarité asbl
Rue des Quatre-vents 60
1080 Bruxelles

BE. 0408.643.875

Rapport annuel pour l'exercice 2020 à l'Assemblée Générale
du 19 juin 2021 élaboré par le Conseil d'Administration du 31 mai 2021

Conformément aux dispositions de l'article 3:48 du Code des sociétés et associations, le Conseil d'Administration a le plaisir de vous rendre compte de ses activités au cours de l'exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 et de soumettre les comptes annuels, conclus le 31 décembre 2020, à votre approbation.

Toutes les règles relatives au droit des entreprises et à la législation comptable ont été respectées.

I. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31/12/2020

ACTIF

Le total de l'actif s'élève à 41.792.688€ par rapport à 36.513.010€ l'année précédente. Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- Les actifs immobilisés ont diminué de 8,5% pour atteindre 14.407.971€. L'impact majeur provient d'un amortissement plus important des frais de récolte de fonds que les investissements effectués sur 2020.
- Les valeurs disponibles sont de 15.329.229€ contre 7.324.538€ en 2019. La variation est liée à la réception de subsides et du timing de leurs utilisations.
- Les placements de trésorerie ont été réduits par la liquidation d'une garantie au profit d'Oxfam Australie.
- Les créances à un an ou plus sont stables.

PASSIF

Le total du passif s'élève à 41.792.688€ par rapport à 36.513.010€ l'année précédente. Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- Les fonds sociaux diminuent de 2.888.132€, montant lié essentiellement à la perte de 2020 pour atteindre 11.559.338€.
- Les provisions augmentent de manière significative, dû à la provision pour la restructuration.
- Une dette de 635.000€ a été contractée auprès de Oxfam International dans le cadre de la récolte de fonds.
- Les dettes sociales ont augmenté de 493.504€ suite à l'accord reçu de l'ONSS pour lisser les charges sociales des mois de lockdown (trimestres 2 et 3 de 2020).
- Les comptes de régularisation ont augmenté de 7.225.825€ par rapport au solde de 2019. Cela s'explique par une augmentation des subsides reportés.

COMPTE DE RESULTATS 2020

Les recettes totales s'élèvent à 35.164.947 € contre 42.047.018€ l'année précédente, soit une diminution de 16 %.

Les dons et legs ont atteint un niveau équivalent à celui de 2019 ; 11.603.526€ contre 11.561.771€.

Les subsides reçus sur l'année 2020 s'élèvent à 24.266.091€ contre 21.984.924€ soit une augmentation de 10%.

Les subsides utilisés ont diminué de 22% pour atteindre 17.408.735€.

Un montant de 6 millions a été reçu fin décembre 2020.

Nos activités commerciales ont subi le Covid-19. Nos magasins ont dû fermer.

Nos magasins ont généré des revenus pour 4.868.335€ soit une baisse de 21%.

Les dépenses totales s'élèvent à 38.051.885€ contre 42.205.378€ en 2019, soit une baisse de 10%.

Les dépenses liées aux projets ont diminué de 21% pour atteindre 14.636.978€.

La baisse est en corrélation avec la baisse des subsides utilisés.

Les dépenses salariales ont diminué de 8% pour atteindre 10.868.279€.

Cette baisse est liée à la diminution du nombre d'équivalents temps-plein et aux mesures prises pour diminuer l'impact du Covid-19 (chômage économique).

Durant l'année 2020, un plan de restructuration a été annoncé aux employés.

Un montant de 1.120.000€ a été provisionné à cet effet.

Ce montant couvrira les frais de licenciement et d'aide à la recherche d'emplois qui seront encourus durant l'année 2021.

Ce montant a été calculé par notre secrétariat social et validé par le réviseur.

Le résultat opérationnel est de -1.766.937€

Le résultat total de Oxfam Solidarité s'élève à -2.886.938€ contre -158.360€ l'année précédente.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

Le budget 2021 prévoit un résultat négatif de 611k€.

Nous anticipons un certain nombre de coûts additionnels compte tenu du retard dans l'implémentation du plan de restructuration, mais aussi des frais inattendus « projets pays » ou des frais liés à la prolongation du rôle de « Executing Affiliate ».

L'année 2021 sera toujours affectée par le Covid-19.

Nous n'avons pas eu l'occasion de reprendre nos activités de récolte de fonds avant le 9 juin 2021.

Cela influencera négativement nos revenus.

Les équipes « récolte de fonds » ont néanmoins travaillé sur des approches alternatives.

La somme de ces événements devrait entraîner une perte supplémentaire estimée à au moins 400k€.

L'organisation va prendre des mesures afin de minimiser autant que possible la perte de l'exercice 2021.

La situation de la trésorerie sera positive fin 2021.

Les emprunts contractés par l'organisation et les *straight loans* vont permettre de traverser la période actuelle.

L'organisation continuera l'amortissement des frais de récolte de fonds.

II. DESCRIPTION DES RISQUES ET INCERTITUDES IMPORTANTS

Une organisation comme Oxfam Solidarité fait face à un certain nombre de risques.

Risque Covid-19: Covid-19 a un impact majeur sur la société belge et mondiale. L'intensité de cette pandémie et les mesures prises par le gouvernement belge peuvent avoir un impact sur les activités de l'organisation. Les autorités belges pourraient décider de mettre en place des restrictions, de restreindre les déplacements, de fermer des magasins non essentiels, ...
Cela continuera d'impacter tant nos activités commerciales (2ème main) que de récolte de fonds.

Risques liés aux projets : L'organisation est active dans l'aide humanitaire. Les programmes sont gérés par les bureaux « Pays » avec le support des « Executing Affiliates ». Des dépenses « inéligibles » à charge d'Oxfam Solidarité et des déficits « pays » qui seront partagés entre les affiliés actifs dans le pays pourront impacter le résultat opérationnel d'Oxfam Solidarité.

Risque réputationnel : Oxfam en tant qu'acteur mondial fait face à un certain nombre de critiques négatives. Ces critiques peuvent entacher la réputation de Oxfam et cela pourrait diminuer les subsides et les dons.

III. ÉVÉNEMENTS MAJEURS APRÈS LA FIN DE L'EXERCICE

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, la situation de la trésorerie devra être suivie de près.

L'organisation termine l'année 2020 avec une trésorerie « fonds propres » de plus de 2 millions d'euros et prévoit de terminer également l'année 2021 avec une trésorerie de plus de 2 millions d'euros grâce à l'utilisation de *straight loans* (880.000 euros) et à différents emprunts bancaires (2,175 millions euros).

L'année 2021 intègrera une dépense extraordinaire de 1,12 millions d'euro relative à la restructuration.

Il est capital pour l'organisation de refaire de la trésorerie par la production d'excédent de cash opérationnel.

IV. INFORMATIONS SUR LES CIRCONSTANCES QUI PEUVENT AFFECTER CONSIDÉRABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Aucun détail à signaler.

V. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En raison de la nature de l'entreprise, aucune activité de recherche et développement n'est menée.

VI. JUSTIFICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITÉ

Nous relevons en 2020 que l'Association a réalisé une perte significative de -2.886.938€ et qu'il est attendu, tenant compte des éléments décrits ci-dessus, que la perte de l'exercice 2021 s'élève à un peu plus de 1 M€. Ces éléments font apparaître une incertitude significative pour laquelle il y a lieu de justifier l'application du principe de continuité conformément l'article 3 :48, 6° du Code des sociétés et des associations.

L'organe d'administration met en avant les éléments suivants pour justifier la continuité d'activités :

- Un plan de réorganisation de la Logistique a été décidé et annoncé en 2020 par la direction afin de retrouver une situation d'équilibre financier de l'activité de seconde main;

- Les nouvelles campagnes de recrutements de nouveaux donateurs pourront redémarrer après le 9 juin 2021 ce qui devrait avoir un impact favorable sur les revenus futurs de dons ;
- Des économies de coûts seront mises en place au second semestre 2021 pour permettre de maîtriser le niveau de pertes attendues ;
- De nouveaux emprunts financiers ont été conclus permettant à l'Association de disposer des moyens financiers nécessaires à 12 mois pour permettre de poursuivre ses activités dans une perspective de continuité – voir également ci-avant.

Tenant compte de ces éléments, l'organe de gestion propose la poursuite des activités dans une perspective de continuité.

VII. AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Au cours de l'exercice 2020, le capital n'a pas été augmenté.

VIII. COMMISSAIRE AUX ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES

Aucun travail supplémentaire n'a été effectué par le commissaire au cours de l'exercice clos.

IX. INTÉRÊTS CONTRADICTOIRES DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ

Il n'y a pas de conflit d'intérêts de nature immobilière.

X. INDICATION RELATIVE A L'EXISTANCE DE SUCCURSALES

Comme au cours des années antérieures, l'association a joué le rôle « d'Executing Affiliate » au Laos et en Algérie via des bureaux locaux. Des programmes de développement et d'aide humanitaire y ont donc été implémentés au nom de la confédération Oxfam. Ces programmes sont, pour la plupart, financés au moyen de subsides publics.

XI. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'association n'a pas utilisé d'instruments financiers durant l'exercice clôturé.

XII. DECHARGE DES ADMINISTRATEURS ET DU COMMISSAIRE

Les membres du Conseil d'administration demandent à l'Assemblée générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat.

Bruxelles, 31 mai 2021

Le Conseil d'administration,



Lodewijk De Witte
Président du Conseil d'administration

Rapport du commissaire aux membres de l'assemblée générale de l'ASBL Oxfam-Solidarité pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de l'ASBL Oxfam-Solidarité (« l'Association »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 13 février 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de l'ASBL Oxfam-Solidarité, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 41.792.688 et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de € 2.886.938.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

L'évolution de la pandémie COVID-19 a un impact significatif sur les résultats opérationnels et financiers de l'ASBL Oxfam-Solidarité et l'évaluation de la capacité de poursuivre les activités.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion (section « VI. Justification du principe de continuité ») et les annexes des Comptes Annuels (C-ASBL 6.18) qui décrivent que l'Association présente un résultat négatif significatif pour l'exercice 2020 de € 2.886.938 ainsi qu'une prévision d'un résultat négatif significatif pour l'exercice 2021

Les circonstances qui y sont décrites indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de

l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si

ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation;

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de l'Association.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

- ▶ Les comptes annuels et le rapport de gestion ne nous ont pas été soumis dans les délais prévus à l'article 3:74 du Code des sociétés et des associations. En conséquence, les délais relatifs à la mise à disposition du rapport du commissaire à l'assemblée générale, tels que prévus par le Code des sociétés et associations, n'ont pas été respectés.
- ▶ A l'exception du point mentionné au paragraphe précédent, nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- ▶ Dans le cadre de notre fonction de commissaire, nous avons exercé un audit de l'ensemble des activités de l'Association. Notre mission ne comportait toutefois pas l'examen systématique de l'utilisation et de la justification des subventions, que ce soit au regard des règles d'éligibilité ou d'autres critères de justification.

Diegem, le 18 juin 2021

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Marie-Laure Moreau *
Partner

* Agissant au nom d'une SRL

21MLM0231